

École Marie-Favery

SÉANCE ORDINAIRE Conseil d'établissement – École Marie-Favery Le mardi 11 novembre 2025, à 18h30

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Marie-Favery tenue le 11 novembre 2025 à 18h30, au 7750 Christophe-Colomb, à Montréal.

PRÉSENTS :

Catherine Grenier, parent
Marie-Christine Harguindeguy-Lincourt, parent
Claire Martin, parent
Martin Saint-Onge, parent

Marc Brunette, enseignant
Catherine Lebel, orthophoniste

Formant quorum.

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Martin Malo – Directeur
Annie Maltais – Directrice adjointe

PERSONNE INVITÉE À LA SÉANCE :

Anne-Marie Nader, parent et représentante OPP
Raphaëlle Derome, représentante OPP

MEMBRES ABSENTS :

Meryl Ozkanli, parent
Mme Melissa Duarte Arizol, communauté

Benoit Daneau, technicien SDG

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

À 18h40, la présidente, Claire Martin, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Catherine Grenier propose la modification du libellé du point 5. « Sorties éducatives » pour « Sorties éducatives et activités de financement »

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Saint-Onge que l'ordre du jour soit adopté avec la modification proposée.

Adoptée à l'unanimité **(01-CE-11/11/2025)**

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

- 1. Ouverture de la séance / vérification du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption de la séance du procès-verbal du 6 octobre 2025**
 - 3.1. Suivis au procès-verbal**
 - 3.1.1. Membre de la communauté
 - 3.1.2. Formation obligatoire
 - 3.1.3. Formation offerte aux parents
 - 3.1.4. Réglementation 2025-2026 (adoption)
 - 3.1.5. Consultation des élèves
 - 3.1.6. Comité de parents du service de garde
- 4. Parole au public**
- 5. Sorties éducatives et activités de financement (approbation)**
- 6. PTRDI 2026-2029 et de l'acte d'établissement 2025-2026 (consultation)**
- 7. Critères de sélection de la direction de l'école (consultation)**
- 8. Points d'information**
 - 8.1. Direction**
 - 8.1.1. Projet éducatif
 - 8.1.2. Plan de lutte contre la violence et l'intimidation
 - 8.1.3. Budget de l'école
 - 8.1.4. Semaines de reconnaissance du personnel
 - 8.2. OPP**
 - 8.2.1. Comité vert: fosses des arbres dans la grande cour
- 9. Levée de la séance**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 octobre 2025

Consultation des membres par courriel le 5 novembre dernier. Approuvé sans modification et publié 2 jours plus tard, le 7 novembre 2025.

Approuvée à l'unanimité (02-CE-11/11/2025)

CM

Initiales de la Présidence

MM

Initiales de la Direction

3.1. Suivis au procès-verbal

3.1.1. Membre de la communauté

Un membre de l'équipe du Patro Villeray devait être présent mais le sera probablement à la prochaine rencontre. Mme Melissa Duarte Arizol, a été désignée afin de représenter l'organisme le Patro Villeray.

3.1.2. Formation obligatoire

En accord avec la nouvelle façon de faire mise en place afin de s'assurer que tous les nouveaux membres des CÉ suivent la formation obligatoire préparée par le MEQ, tous les membres des CÉ devront, deux fois par année, compléter le sondage d'attestation. Il est entendu que tous les membres l'auraient complété d'ici la prochaine rencontre.

3.1.3. Formation offerte aux parents

À la suite du sondage aux parents sur la consultation des préférences en matière de formation, il en ressort :

- Format : 28% des répondants préfèrent la formation en ligne asynchrone
- Thème : 21% des répondants ont optés pour L'estime de soi, 14% pour La gestion des émotions et 14% pour La communication non violente.

Martin Malo a reçu une proposition du Centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP) qui synthétise l'offre Édu-Pop sur des ateliers participatifs adaptés aux besoins des parents. L'offre présente plusieurs choix intéressants. M. Malo communiquera avec l'organisme pour valider les disponibilités en avril - mai 2026 selon les ateliers en soutien au rôle des parents, le premier choix en fonction du sondage est « Construire l'estime de soi de l'enfant » et « Prévenir l'anxiété ».

3.1.4. Réglementation 2025-2026 (adoption)

En l'absence du représentant du service de garde, le document de travail du projet de Réglementation du service de garde et du service de dîner a suscité plusieurs questions et de demandes d'éclaircissement. Il s'avère que la version transmise était l'ébauche initiale. Marie-Christine Harguindeguy-Lincourt enverra ses commentaires par courriel à la direction pour que la version finale soit adoptée ultérieurement.

Annie Maltais propose d'ajouter au document de Règlement 2025-2026 une annexe pour les élèves à besoin particulier qui sera incluse dans la version révisée. Cette annexe devra faire partie de l'approbation du document.

Pour les frais, **CONSIDÉRANT** l'obligation d'autofinancement du service de dîner et du service de garde;

CONSIDÉRANT que pour les journées pédagogiques, les ressources financières du CSSDM maintiennent un minimum à 10,75\$ et que le Ministère a statué une contribution parentale maximale à 16,55\$;

IL EST PROPOSÉ par Catherine Grenier :

QUE les frais pour le bloc du midi pour dépannage occasionnel passent de 4,75\$ à 5,00\$,

CM

Initiales de la Présidence

MM

Initiales de la Direction

QUE les frais pour le bloc du soir pour dépannage occasionnel passent de 7,50\$ à 7,75\$;

QUE les frais pour une journée pédagogique soient haussés à 14,25\$.

Adopté à l'unanimité (03-CE-11/11/2025)

3.1.5. Consultation des élèves

Il est suggéré que la consultation porte sur le logo de l'école.

Annie Maltais explique les prochaines étapes et le déroulement de la consultation. Une rencontre entre la direction, l'OPP et une personne mandatée du CSSDM aura lieu en novembre. On prévoit qu'un sondage sera fait en décembre auprès des enfants, des parents et du personnel de l'école.

L'organisation du projet se déroula ainsi :

- Décembre : Lancement au gymnase et exécution des sondages
- Janvier à février : Création du logo par des graphistes du CSSDM
- Mars : Vote des enfants
- Avril : Dévoilement du logo.

3.1.6. Comité de parents du service de garde

Une relance a été faite dans le dernier Info-parents; 3 parents ont signalé un intérêt. La prochaine étape sera l'envoi d'un Doodle pour planifier la prochaine rencontre.

4. PAROLE AU PUBLIC

Mme Anne-Marie Nader vient nous parler, en tant que présidente de l'OPP et parent, des leçons apprises et de ses réflexions sur le récent épisode d'intimidation vécu à l'école.

Les gestes n'arrivent pas en classe, mais souvent au service de garde ou de dîner. Il existe certains indicateurs qui peuvent être rapidement décelés dans les comportements des enfants et ce, dès le plus jeune âge. Il est recommandé à l'ensemble du personnel de travailler ensemble pour éviter l'escalade de ce type de situation.

5. SORTIES ÉDUCATIVES ET ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Martin Malo, directeur, présente les sorties et les différents budgets disponibles. Les mesures accordées à l'école seront toujours priorisées pour défrayer les coûts lorsque ce sera possible. Certaines activités dépassent pour le moment le montant alloué par élève pour la mesure choisie.

Marc Brunette propose exceptionnellement que les fonds recueillis par le Bal des Phénix soit investis dans une sortie éducative (ID3) pour les classes d'accueil de tous les cycles, qui ne rentre dans aucune mesure de financement.

Claire Martin suggère d'ajouter une campagne de financement en collaboration avec les enseignants titulaires et l'enseignant spécialisé en art plastique. Les élèves créeront des affiches par niveaux ou par classe qui pourront être vendu au Marché de Noël.

IL EST PROPOSÉ par Marie-Christine Harguindéguy-Lincourt l'approbation des campagnes de financement tel que modifié.

Approuvée à l'unanimité (04-CE-11/11/2025)

Cinq (5) nouvelles demandes sont présentées :

CM

Initiales de la Présidence

MM

Initiales de la Direction

- ID2 Écomuseum : premier cycle et accueil, couvert par les mesures À l'école on bouge/Sorties culturelles et les contributions volontaires des parents;
- ID3 Cabane à sucre : tous les cycles, classe d'accueil. Aucune mesure ne couvre les frais. La proposition du financement par les Phénix a été retenue;
- ID4 Théâtre de l'illusion : troisième cycle et accueil, couvert par la mesure Sorties culturelles;
- ID5 Théâtre aux Écuries : troisième cycle, puisque la mesure Sorties culturelles ne couvre pas l'ensemble des frais, l'approbation demeure conditionnelle aux sommes accumulées par les campagnes de financement.
- ID6 Centre des sciences : deuxième cycle et accueil, couvert en partie par la mesure Sorties culturelles, le CÉ n'approuve pas la dépense de transport privé en autobus à l'exception d'un transport adapté requis pour les enfants en situation de handicap. Il est souhaité que le moyen de transport soit reconstruit pour privilégier les transports en commun.

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit, à son article 87, que le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école.

CONSIDÉRANT les activités éducatives proposées par la direction et tel que modifié pour l'activité ID3, ID5 et ID6.

IL EST PROPOSÉ par Martin Saint-Onge l'approbation des sorties éducatives tel que modifié.

Approuvée à l'unanimité (05-CE-11/11/2025)

6. PTRDI 2026-2029 ET DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Martin Malo informe que le CÉ doit être consulté annuellement sur le Plan triennal de Répartition et de Destination des Immeubles (PTRDI). Le PTRDI doit permettre de répartir et de destiner chaque immeuble ainsi que de préparer la liste de l'ensemble des établissements du CSSDM afin de leur délivrer un acte d'établissement conforme aux ordres d'enseignement, aux lieux d'enseignement ainsi qu'à la destination des locaux. L'exercice sert aussi à consulter le milieu au cours de son cycle d'adoption.

Sont présentées les données d'occupation actuelles et prévisionnelles pour les trois années à venir. Le formulaire prévu à cet effet est consulté par tous les membres du CÉ et rempli séance tenante. En excluant les locaux modulaires, le bâtiment de l'école Marie-Favre comporte 19 locaux pouvant accueillir 437 élèves. Actuellement, avec 407 élèves, le taux d'occupation est de 93%. Les prévisions de l'effectif sont légèrement à la hausse pour les trois prochaines années, sans toutefois dépasser la capacité d'accueil.

Document rempli sur FORMS par Catherine Grenier avec ajout du même commentaire que l'an dernier : « Pour le calcul de la capacité d'accueil, il serait intéressant de tenir compte de l'espace supplémentaire requis pour le déplacement de la clientèle à mobilité réduite. Il est encouragé d'avoir une sensibilité au mandat d'école désignée dans les fonctionnalités pour répondre aux besoins de la clientèle (largeur des corridors, aménagements des classes, sécurité, adaptation. Enfin, le CÉ souhaite souligner l'importance de conserver et même bonifier les espaces pour assurer une cohabitation efficiente avec le service de garde considérant la hausse d'élèves inscrits (près de 100% restent à l'école pour le dîner). »

CM

Initiales de la Présidence

MM

Initiales de la Direction

7. CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE

Martin Malo présente le formulaire et les critères retenus à la suite de la consultation de l'an dernier. La proposition de reconduire les critères est approuvée à l'unanimité.

Le document sera rempli par Claire Martin, incluant les spécificités de Marie-Favery.

8. POINT D'INFORMATION

8.1 DIRECTION

8.1.1 Projet éducatif

Les rencontres professionnelles tel qu'exigé par le CSSDM ont eu lieu et ont permis entre autres de clarifier les besoins et la poursuite de la mise en place du projet éducatif.

8.1.2 Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

Martin Malo nous informe qu'il y a eu des événements d'intimidation avec quelques élèves du 3^e cycle. Dès le début de l'année, l'équipe école a sensibilisé les élèves de tous les cycles sur l'intimidation par la violence verbale et psychologique. Un suivi étroit a été fait et les parents concernés ont tous été avisés.

8.1.3 Budget de l'école

Budget actuel présenté. Encore des informations à venir sur les sommes disponibles et l'impact du moment des dépenses pour les budgets de l'année en cours.

8.1.4 Semaines de reconnaissance du personnel

Le calendrier des événements institutionnels est présenté. Annie Maltais va faire un suivi pour garder la présidente à jour afin qu'elle puisse demander la collaboration des parents pour que le CÉ participe aussi à souligner les semaines de reconnaissance du personnel.

8.2 OPP

8.2.1 Comité vert : fosses des arbres dans la grande cour

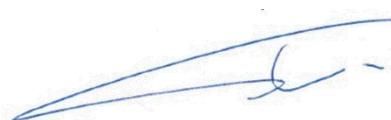
Raphaëlle Derome, du comité vert de l'OPP a présenté un projet d'agrandissement des fosses. Le projet est encore embryonnaire et présente quelques enjeux de faisabilité technique à court terme. Un plan de préliminaire d'implantation, fait en collaboration avec les architectes paysagistes du CSSDM, a été présenté.

À moyen terme, le statu quo n'est pas envisageable pour la santé des arbres. Toutefois, les ébauches et les estimations amènent à prévoir une réflexion plus poussée afin d'effectuer des investissements pérennes.

Mme Derome propose d'attendre les discussions en janvier avec le programme municipal de déminéralisation des espaces pour décider des prochaines étapes.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant complété, la séance prend fin à 21h58.



Présidence



Direction d'établissement